



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/7

MXC Excel concentrate EU

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MXC Excel concentrate EU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description Matière premiere pour fonderie . P15 - Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570
Maumee, Ohio 43537 USA
Web www.ransom-randolph.com
Téléphone +1 (419) 865-9497
Télécopie +1 (419) 865-9997
Email SDS@ransom-randolph.com
Adresse e-mail de la personne compétente dyouel@ransom-randolph.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029
Société Centro antiveleni Niguarda di Milano
Centro antiveleni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 Skin Sens. 1: H317;

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de prudence: Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseil de prudence: Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ .
P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

MXC Excel concentré EU

Révision 2
Date de révision 2021-04-13

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur
---	---

Informations supplémentaires

	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Une évaluation PBT et vPvB.
--	--

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Alkoxylated Decyl Alcohol		37251-67-5			1 - 10%	Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319;
2,2',2''-(Hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol	613-114-00-6	4719-04-4	225-208-0		0.5 - 1%	Acute Tox. 4: H302; Skin Sens. 1: H317;
Ammonia solution	007-001-01-2	1336-21-6	215-647-6		0 - 0.5%	Skin Corr. 1B: H314; Aquatic Acute 1: H400;

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Rincer immédiatement à grande eau.
Ingestion	Boire 1 à 2 verres d'eau. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

MXC Excel concentré EU

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans un récipient approprié et étiqueté.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne PAS laisser geler. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matiere premiere pour fonderie .

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Ethanolamine	VME ppm: 3 VLE ppm: - Observations: - FT No: 146	VME mgm3: 8 VLE mgm3: - TMP No: 49, 49 bis
Mono ethylene glycol (Ethylèneglycol (vapeur))	VME ppm: - VLE ppm: 50 Observations: - FT No: 25	VME mgm3: - VLE mgm3: 125 TMP No: 84

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Tablier (en plastique ou en caoutchouc).

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection réglementaires.

Protection de la peau - Protection des mains

Porter des gants appropriés.

MXC Excel concentré EU

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Équipement respiratoire adapté.
-------------------------	---------------------------------

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légère/Ammoniacale
pH	7 - 9
Pression de vapeur	2260 Pa
Densité de vapeur	donnée non disponible
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible
Densité relative	≈ 1 - 1.2 (H ₂ O = 1 @ 20 °C)
Point de congélation	≈ 0 °C
Point d'ébullition	≈ 100 °C
Point d'éclair	Sans objet.
Point de fusion	Sans objet.
Liposolubilité	Sans objet.
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Miscible dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	Sans objet.
--	-------------

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun danger important.
--	-------------------------

10.4. Conditions à éviter

	Éclairage naturel direct. Ne PAS laisser geler.
--	---

10.5. Matières incompatibles

	Chlorure de sodium.
--	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

	Aucun.
--	--------

SECTION 11: Informations toxicologiques

MXC Excel concentré EU

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune donnée disponible sur ce produit.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
mutagénicité sur les cellules germinales	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
danger par aspiration	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée ou prolongée	Peut provoquer une irritation de la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

	donnée non disponible
--	-----------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Ne s'accumule pas biologiquement.
--	-----------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

	indéterminé.
--	--------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	Sans objet.
--	-------------

12.6. Autres effets néfastes

	Sans objet.
--	-------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

	Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	--

Méthodes d'élimination

	Contactez une société agréée pour l'élimination des déchets.
--	--

Élimination du conditionnement

	Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.
--	---

Informations supplémentaires

	Pour la mise en décharge à l'intérieur de l' UE , le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets devrait être utilisée .
--	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

MXC Excel concentré EU

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :
12 - 12.1. Toxicité.
15 - Règlements.

Texte des mentions de danger présentées en Section 3

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations supplémentaires

MXC Excel concentré EU

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

Informations supplémentaires

	<p>Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.</p>
--	--